

**Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix**

**AVIS DE PROMULGATION**

**RÈGLEMENT # 379-2019**

**RÈGLEMENT # 379-2019 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT # 231-2006 DE FAÇON À AJOUTER UNE DISPOSITION PERMETTANT DE RECONSTRUIRE UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE DONT L'IMPLANTATION EST DÉROGATOIRE ET AGRANDIR LA ZONE 209.1 À MÊME LA ZONE 208**

Le conseil municipal a adopté le règlement # 379-2019 nommé ci-dessus lors de l'assemblée ordinaire du 2 juillet 2019.

Le règlement est à la disposition des citoyens pour consultation à la mairie ainsi que sur le site Web de la municipalité à [www.ileauxnoix.com](http://www.ileauxnoix.com).

Donné à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce seizième jour de juillet 2019.



Marie Lili Lenoir  
Directrice générale et secrétaire-trésorière